

Délibérations de la séance du 22 juillet 2020

Des délibérations devant être présentées au vote

(Article L2121.12 du Code des Collectivités Territoriales)

Le vingt-deux juillet deux mille vingt à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué (le 17 juillet 2020) s'est réuni à la salle des fêtes en conformité avec l'arrêté du 31 mai et les ordonnances relatives à la gestion de la crise sanitaire Covid-19, sous la présidence de Marc Oddon, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Olivier BOULAIS, Marc CHACHEREAU, Danielle CLOCHEAU, Willy DUTILLEUL, Guillaume EVIN, Christophe FRANCHINI, Agnès GRANGE, Anne-Laure ISIDOR, Marie-Hélène JOUCLARD, Marc ODDON, Henri PRAT, François RAGNET, Jacqueline VEYRUNES, Florent VIEUX-CHAMPAGNE.

Excusés : Laurent LATHUS

Pouvoirs : Laurent LATHUS a délégué son pouvoir à Willy DUTILLEUL

Secrétaire de séance Marc CHACHEREAU

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du 11 juin 2020.
2. Règlement du périscolaire pour la rentrée septembre 2020,
3. Tarifs du périscolaire pour la rentrée septembre 2020
4. Délibération rectificative des emplois jeunes,
5. Validation de l'avenant n° 4 au marché maîtrise d'œuvre de Philippe BOUCHE,
6. Décision achat tracteur
7. Autorisation du maire à signer les marchés dans le cadre du projet place du village
8. Décision modificative N° 2 du budget principal
9. Convention de participation financière aux frais de fonctionnement (enfant non gérois de la classe ULIS),
10. Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de papier et d'enveloppes,
11. Désignation d'un délégué au sein de l'Espace Belledonne,
12. Désignation d'un délégué au sein du SYMAGE,
13. Désignation d'un délégué au sein de la SMAG
14. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du 11 juin 2020

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 juin 2020 est approuvé.

2. Règlement du périscolaire pour la rentrée de septembre 2020

Danielle CLOCHEAU présente le nouveau règlement applicable pour la rentrée scolaire de septembre 2020. Ce règlement est fourni en Annexe 1.

« Après avoir entendu les modifications apportées, le conseil municipal décide d'approuver le règlement périscolaire applicable à compter du 1^{er} septembre 2020 (annexe 1°)

Délibération adoptée à l'unanimité

3. Tarifs du périscolaire pour la rentrée de septembre 2020

Suite au passage à la semaine de quatre jours, l'organisation de l'accueil périscolaire a été revu avec les équipes. La tarification proposée est fonction du quotient familial. Madame l'adjointe à la petite enfance et monsieur l'adjoint aux finances proposent les tarifs suivants applicables à partir de septembre 2020 :

- Accueil du matin

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 7h30 à 8h20

Tarif minimum..... QF ≤ 350 : 0,80€

Tarif maximum..... QF > 1500 : 1,80€

Autres tranches de Quotient : ... 350 < QF ≤ 1500 : QF x 0,00087 + 0,496

Pénalités d'inscription hors délai : 1.00€

- Accueil du soir

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 16h30 à 18h30:

Tarif minimum :QF ≤ 350 : 3,00€

Tarif maximum :QF > 1500 : 4,50€

Autres tranches de Quotient : ... 350 < QF ≤ 1500 : QF x 0,0013 + 2,543

Extérieurs : : 5,00€

Pénalités d'inscription hors délai : 1,00€

Pénalités de dépassement d'horaire : 3,00€

- Restauration scolaire et garde pause méridienne :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 11h45 à 13h45

Tarif minimum :QF ≤ 350 : 3.90 €

Tarif maximum :QF > 1500 : 7,35 €

Autres tranches de quotient :350 < QF ≤ 1500 : QF × 0,003+2,85 €

Extérieurs : : 7,40 €

Repas sans inscription préalable : : 15 €

En cas de panier repas fourni par les familles suite à des contraintes sanitaires restrictives seule la garderie est facturée

Tarif minimum :QF ≤ 350 : 3.50 €

Tarif maximum :QF > 1500 : 5,00 €

Autres tranches de quotient :350 < QF ≤ 1500 : QF × 0,0013+3,043€

Pour les enfants relevant d'un Projet d'Accueil Individualisé, présentant des allergies alimentaires et apportant leur panier repas au restaurant scolaire, les frais de garde seront calculés sur la base de 60 % des tarifs applicables.

Repas emportés par les enseignants et parents : 6,50 €
Repas emportés par les auxiliaires de vie : 5,00 €

- Accueil du mercredi de 8h00 à 12h30

Tarif minimum : QF ≤ 350 : 5,75 €
Tarif maximum : QF > 1500 : 8,75 €
Autres tranches de Quotient : 350 < QF ≤ 1500 : QF x 0,0026 + 4,84 €

Extérieurs : : 8,75 €

Pénalités d'inscription hors délai : 1,00€
Pénalités de dépassement d'horaire : 5,00€

« Après avoir entendu la proposition de tarification au 1^{er} septembre 2020 pour l'accueil périscolaire, le conseil municipal décide d'approuver les tarifs ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

4. Délibération rectificative des emplois jeunes

Le service légalité de la préfecture demande des précisions sur le recrutement de deux emplois jeunes sur la commune (temps de travail hebdomadaire et durée du contrat de travail)

« Après avoir entendu les explications du maire,

Vu la délibération n° 2020.041 en date du 11 juin 2020 créant deux postes emplois jeunes, le conseil municipal décide de proposer un temps de travail sur durée d'une semaine qui se déroulera du 20 au 24 juillet 2020 sur une base de 35 heures ».

Base de rémunération à préciser

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. Validation de l'avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre de Philippe BOUCHE

Le 4 mars 2020 a été voté l'avenant n° 4 du marché de maîtrise d'œuvre de Philippe BOUCHE. L'annexe jointe à la délibération ne correspond pas au montant voté. Il est donc nécessaire de valider cet avenant correspondant et dont la pièce est en annexe 2

« Après avoir entendu les modifications apportées, le conseil municipal décide d'approuver l'avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre de Philippe Bouche (annexe n°2).

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. Décision achat du tracteur

Monsieur le conseiller délégué aux services techniques a fait réaliser plusieurs devis pour le remplacement du tracteur communal qu'il présente au conseil. L'offre la plus intéressante et qui correspond à nos besoins est fournie par les établissements Garnier. En effet il est important que nous puissions avoir pour cet hiver un matériel opérationnel et adapté à nos besoins (dénéigement, travaux,...). Suite à la crise du Covid-19 la livraison et la disponibilité des matériels n'est pas évidente à assurer, et un modèle qui nous conviendrait tout à fait peut être réservé.

Après avoir entendu les explications du maire,

« Vu les devis présentés pour l'achat du tracteur, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer les documents nécessaires pour l'achat du tracteur ».

Financement 2020	Total TTC	Base subventionnable HT	DDT	Conseil départemental
taux			0%	35%
Tracteur Deutzfar et crochet	46 560,00 €	38 800,00 €	- €	13 580,00 €
Godet	1 788,00 €	1 490,00 €	- €	521,50 €
Lame neige	2 880,00 €	2 400,00 €	- €	840,00 €
Saleuse	8 160,00 €	6 800,00 €	- €	2 380,00 €
Débroussailleuse	10 080,00 €	8 400,00 €	- €	2 940,00 €
Porte palette	1 140,00 €	950,00 €	- €	332,50 €
Remorque	4 111,20 €	3 426,00 €	- €	1 199,10 €
reprise ancien tracteur				
vente accessoires				
TOTAL	74 719,20 €	62 266,00 €	- €	21 793,10 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

7. Autorisation donnée au Maire pour signer les marchés dans le cadre du projet de la place du village « construction salle multi activités

Attribution des marchés de travaux dans le cadre du projet de requalification du chœur de village, de la construction d'une salle multi activités et des espaces extérieurs.

Vu l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le conseil municipal donne autorisation à Monsieur le Maire de passer les marchés de travaux relatifs aux travaux de construction d'une salle multi activités et des espaces extérieurs.

Vu l'analyse des offres fournies en Annexe 3,

Le conseil municipal après en avoir délibéré avec :

DECIDE

De donner à Monsieur le Maire l'autorisation de notifier les marchés de travaux, de suivre leur exécution, et de signer toute décision concernant les marchés

De retenir pour l'exécution des marchés de construction d'une salle multi-activités les entreprises suivantes :

Lot	Dénomination	Candidat retenu	Montant de l'offre retenue
1	TERRASSEMENT DEMOLITION FONDATIONS MACONNERIE	SARL DM	67 408,03 €
2	CHARPENTE COUVERTURE BARDAGES	MANCA	83 866,50 €
3	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS ALU / FERMETURES	PROPONNET	61 104,16 €
4	MENUISERIES INTERIEURES BOIS ET AMENAGEMENT	L'ART DU BOIS	33 029,73 €
5	ISOLATION PLAQUES DE PLATRE	FVPI	24 849,41 €
6	SOL CHAPE BETON CARRELAGE FAIENCES	SOGRECA	16 963,78 €
7	PEINTURE	AMARA	7 491,48 €
8	ELECTRICITE & COURANTS FAIBLES	M.D.J.	30 879,41 €
9	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE-SANITAIRE	IDEOLIA	37 953,10 €
10	FACADES RME ET PEINTURES EXTERIEURES	SMPF	13 157,95 €
11	VRD/ PAYSAGE	GUINTOLI / Sports et Paysages	364 950,59 €
TOTAL			741 654,14 €
partie bâtiment			376 703,55 €
partie espaces publics			364 950,59 €

Délibération reportée au prochain conseil municipal.

8. Décision modificative N°2 du budget principal

Le véhicule Ford Ranger a été vendu en l'état pour la somme de xxx euros.
Il est donc nécessaire de sortir ce matériel de l'actif de la commune et de passer les écritures d'ordre sur le budget principal 2020

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant
MANDAT à l'ordre de la collectivité (valeur nette comptable)			TITRE au nom de l'acheteur (opération réelle prix de vente)		
042	675	20 000,00	77	775	500,00
			TITRE à l'ordre de la collectivité (moins-value)		
		0,00	042	7761	19 500,00
total		20 000,00	total		20 000,00

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant
MANDAT à l'ordre de la collectivité (moins-value)			TITRE à l'ordre de la collectivité (valeur nette comptable)		
040	192	19 500,00	040	2157	20 000,00
			Ajustement du budget		
			024	Pas d'exécution	-XXX,00
total		19 500,00	total		19 500,00

Délibération reportée au prochain conseil municipal.

9. Convention de participation financière au frais de fonctionnement (enfant non gérois de la classe ULIS)

Un enfant venonais est inscrit pour la rentrée prochaine en classe ULIS de l'école élémentaire René Cassin de Gières. La Commune de Gières demande à la commune de Venon une participation financière d'un montant de 667 euros.

Après avoir entendu les explications du maire, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec la commune de Gières jointe en annexe 4.

Délibération adoptée à l'unanimité

10. Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de papier et d'enveloppes

Grenoble Alpes Métropole nous propose un groupement de commande pour l'achat de papier et d'enveloppes.

Une consultation doit être lancée.

La commune de Venon doit donner son accord et signer la convention.

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal décide d'autoriser le maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes (annexe 5)

Délibération adoptée à l'unanimité

11. Désignation d'un délégué au sein de l'Espace Belledonne

L'association Espace Belledonne demande la commune de nommer un délégué qui représentera la commune au sein de l'association pendant la durée du mandat.

« Le conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire,

Décide de désigner Monsieur Guillaume EVIN

Délibération adoptée à l'unanimité

12. Désignation d'un délégué au sein du SYMAGE

Le Maire propose de désigner un délégué au sein du Syndicat Mixte d'actions gérontologiques

Désignation des 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune de Venon au Symage

« Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire,

Décide de désigner Madame Danielle CLOCHEAU et Madame Agnès GRANGE (titulaires), Madame Jacqueline VEYRUNES et Madame Marie-Hélène JOUCLARD (suppléantes)

Délibération adoptée à l'unanimité

13. Désignation d'un délégué au sein de la SMMAG

Le Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise nous demande de nommer un délégué pour représenter notre commune ;

« Après avoir entendu les explications du maire, le conseil municipal décide de désigner Monsieur Florent VIEUX-CHAMPAGNE »

Délibération adoptée à l'unanimité

14. Questions diverses

Le maire demande l'autorisation au conseiller de rajouter 2 désignations de représentants : l'un à l'assemblée générale de l'AURG (agence d'urbanisme de la région grenobloise) et l'autre au collectif de solidarité international « Eybens-Gières-Poisat-Venon »

DB2020.057 : Désignation d'un représentant à l'assemblée générale de l'AURG ;

« Le conseil municipal désigne Monsieur Willy DUTILLEUL pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'AURG »

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2020.058 : désignation d'un représentant au collectif de solidarité international « Eybens – Gières – Poisat - Venon »

« Le conseil municipal désigne Madame Jacqueline VEYRUNES pour représenter la commune au collectif de solidarité »

Délibération adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

1/

Le conseil propose de participer aux veillées de Belledonne le Vendredi 9 octobre 2020.

2/

Les conseillers sont invités à proposer des sujets / thèmes afin de pouvoir définir le chemin de fer du prochain bulletin municipal (Octobre 2020)

3/

Le Maire va soumettre à l'ensemble des conseillers municipaux un tableau pour organiser la distribution « du courrier municipal » de la commune.

4/

Pour représenter la commune au sein de l'ADPA est proposée la candidature de Madame Danielle CLOCHEAU (titulaire) et Madame Agnès GRANGE (suppléante).

Délibération adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à 23h05.

Délibérations prises :

- DB2020.045 : Règlement du périscolaire pour la rentrée de septembre 2020
DB2020.046 : Tarifs périscolaires pour la rentrée septembre 2020
DB2020.047 : Délibération rectificative des emplois jeunes,
DB2020.048 : Validation de l'avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre de
Philippe BOUCHE
DB2020.049 : Achat du tracteur
DB2020.050 : Autorisation donnée au Maire pour signer les marchés dans le cadre
du projet de la place
DB2020.051 : décision modificative N°2 du budget principal 2020,
DB2020.052 : Convention de participation financière aux frais de fonctionnement
(enfant non giérois de la classe ULISS),
DB2020.053 : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat
de papier et d'enveloppes,
DB2020.054 : désignation d'un délégué à l'Espace Belledonne,
DB2020.055 : Désignation d'un délégué au SYMAGE
DB2020.056 : Désignation d'un délégué à la SMMAG
Db2020.057 : désignation d'un représentant à l'assemblée générale de l'AURG,
DB2020.058 : désignation d'un représentant au collectif de solidarité Eybens-Gières-
Poisat-Venon

Arrêté du maire :

- AM2020.004 : Aide financière du CCAS,
AM2020.005 : Aide alimentaire du CCAS,
AM2020.006 : Avancement 3^{ème} échelon grade adjoint technique territorial au
03.04.2020,
AM2020.007 : Avancement 7^{ème} échelon grade d'adjoint technique territorial au
08.03.2020,
AM2020.008 : Mise en congé maladie ordinaire d'un adjoint technique au
16.03.2020,
AM2020.009 : Mise en congés maladie ordinaire d'un adjoint technique du
23.03.2020 ?
AM2020.010 : Mise en congés maladie ordinaire d'un adjoint technique Au
01.04.2020,
Am2020.011 : prolongation d'un congés maladie ordinaire d'un adjoint technique au
17.04.2020
AM2020.012 : aide financière du CCAS,
AM2020.013 : prolongation d'un congés maladie ordinaire d'un adjoint technique au
15.05.2020,
AM0020.014 : délégation du signature 1^{er} adjoint au maire,
AM2020.015 : délégation de signature 2^{ème} adjoint au maire,
AM2020.016 : délégation de signature à un agent titulaire pour recevoir et signer les
actes
d'état civil,
AM2020.017 : délégation de signature à un agent titulaire pour recevoir et signer les
actes
D'état civil,
AM2020.018 : délégation de signature donnée à un agent titulaire pour certification
matérielle et conforme de pièces originales légalisation de signatures,
AM2020.019 : délégation de signature données à un agent titulaire pour certification
Matérielle et conforme de pièces originales, légalisation de signatures
AM2020.020 : Prolongation congé maladie ordinaire adjoint technique au
27.04.2020,
AM2020.021 : Délégation de fonction conseiller municipal délégué au service
technique,

AM2020.022 : Délégation de fonction conseiller municipal délégué aux travaux et projets solidaires,
AM2020.023 : Délégation de fonction conseiller municipal délégué aux associations et animation de la commune,
AM2020.024 : Avancement 7^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif territorial 2^{èm} classe,
AM2020.025 : nomination des membres extérieurs au conseil pour la constitution du CCAS,
AM2020.026 : Nomination du coordinateur communal du recensement de la population et des agents municipaux chargés de la préparation et de la réalisation des Enquêtes de recensement 2021.
AM2020.027 : Titularisation du grade d'adjoint technique pour le poste de 62.87 %
AM2020.028 : Réintégration d'une activité à temps complet grade d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe,
AM2020.029 : Autorisation d'ouverture d'un débit de boisson de 3^{ème} catégorie le 18 juillet

Droit de préemption – Compte-rendu du Maire sur les DIA

Le maire rend compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption en vertu de la délégation reçue du conseil municipal à chacune des réunions obligatoires de celui-ci (art. L 2122-23 du CGCT). Il en résulte que le maire est tenu de procéder à une information récapitulative des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) déposées et des décisions de préemption ou de non-préemption à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

- *JO Sénat, 11.05.2017, [question n° 24395](#), p. 1856*

NDLR : les déclarations d'intentions d'aliéner, en ce qu'elles contiennent des informations relatives au patrimoine des particuliers, ne sont pas communicables à des tiers (CADA, 28 mars 2002, [n° 20021264](#)). L'annonce au conseil municipal pourra ainsi être succincte

Nous avons reçu 2 DIA qui concernaient les parcelles :

AB 152 et AB 155 Serralière,

AH 7 Le Chapon

Il a été décidé de ne pas exercer notre droit de préemption.

Membres du Conseil Municipal présents

Conseillers	Signatures	Conseillers	Signatures
BOULAIS Olivier		CHACHEREAU Marc	
CLOCHEAU Danielle		DUTILLEUL Willy	
EVIN Guillaume		FRANCHINI Christophe	
GRANGE Agnès		ISIDOR Anne-Laure	
JOUCLARD Marie-Hélène		LATHUS Laurent	
ODDON Marc		PRAT Henri	
RAGNET François		VEYRUNES Jacqueline	
VIEUX- CHAMPAGNE Florent			